

Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =
organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 14 (1953)

Heft: 8-9

Rubrik: Procès-verbal de la XXXIIIe assemblée des délégués de la Société
fédérale des orchestres à Langenthal, dimanche, le 26 avril 1953

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

neuern, neue anknüpfen und einen ermutigenden Einblick in das musikalische Leben eines der vielen liebenswerten kulturbewußten Städtchen unserer schönen Heimat nehmen können. Chz.

Procès-verbal de la XXXIII^e Assemblée des délégués de la Société Fédérale des Orchestres à Langenthal, dimanche, le 26 avril 1953

L'ordre du jour en fut publié au numéro 6/7 1953 de «Sinfonia».

1. Ouverture

Le président central, M. Robert Botteron, souhaite à 10 h. 30 une cordiale bienvenue aux délégués et aux hôtes de la SFO, venus de toutes les régions de la Suisse. Il rappelle le fait que l'on se trouve sur un sol historique bernois. Le canton de Berne a célébré cette année le six-centenaire de son entrée dans la Confédération. D'autre part, la Société d'Orchestre de Langenthal s'apprête à fêter le cinquantenaire de sa fondation. Pour la première fois, un représentant du Département Fédéral de l'Intérieur assiste à nos débats. Et M. Robert Botteron d'exprimer le plaisir et l'honneur qu'il éprouve à l'occasion de la présence de M. le Dr Utzler, collaborateur intime de M. le Conseiller Fédéral Philippe Etter, président de la Confédération, ainsi de celle de M. le Conseiller d'Etat Moine, chef du Département Bernois de l'Instruction publique, représentant du Gouvernement Bernois.

En outre, le président central a le plaisir d'adresser une parole de bienvenue à MM. Ischi, président du Conseil Communal de Langenthal, Rumpel, président de la Société Fédérale de Musique, de Balsthal, G. Huber, Altstetten, C. Olivetti, Stäfa, membres d'honneur, G. Feßler-Henggeler, président de la commission de musique, Professeur Cherbuliez de Zurich, rédacteur de «Sinfonia» et membre de la commission de musique, Dr Steiner, rédacteur du «Langenthaler Tagblatt».

Enfin, M. Botteron communique les lettres d'excuse de la part de MM. E. Mathys, Berne, E. Gschwind, membres d'honneur, et du Dr Fallet, Berne, membre de la commission de musique.

2. Nomination de scrutateurs et appel

Personne ne proposant un changement de l'ordre du jour publié, l'assemblée nomme MM. Schwarz, Lucerne ; Hofmann, Kriens ; Moser, Ruswil et Weiß, Zoug, scrutateurs. L'appel permet de constater la présence de 116 délégués, représentant 57 sections, 5 hôtes, 3 membres d'honneur, 5 membres du comité central, 2 membres de la commission de musique. Le nombre total des participants est donc de 130. 38 sections se sont fait excuser, tandis que les sections suivantes restèrent absentes sans en avertir le comité central :

Amriswil, Baden, Dagmersellen, Dietikon, Einsiedeln, Flawil, Fleurier, Freienbach, Hägendorf - Rickenbach, Küsnacht, Lützelflüh, Menzingen, Nyon, Rüslikon, St-Gall, Schmerikon, Schwyz, Thusis, Vallorbe, Viège, Weggis et Zurich-Oerlikon.

3. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 11 mai 1952 à Balsthal, publié aux numéros 6/7, 1952, de «Sinfonia», est adopté sans discussion.

4. Rapport annuel pour l'exercice 1952 qui a paru au numéro 2, 1953, de «Sinfonia». Ce rapport fut également adopté à l'unanimité, en remerciant son auteur.

5. Rapport de la bibliothèque centrale pour 1952

Publié aux numéros 4/5, 1953, de «Sinfonia», il est adopté.

6. Reddition des comptes pour l'exercice 1952

Les comptes furent publiés aux numéros 4/5, 1953, de «Sinfonia». Au nom des sections chargées de les vérifier, M. Heim, Balsthal, donne lecture du rapport des vérificateurs. M. Widmer, Büren a. A., s'informe, pourquoi la recette des intérêts ne fait qu'environ 1% du capital investi. M. Liengme, trésorier central, explique que ce capital ne fut déposé à la banque que vers la fin de 1952. Les comptes, mis au vote, sont acceptés unanimement et décharge est accordée au comité central.

7. Propositions du comité central

a) Conférences régionales des présidents de section

La série de ces réunions n'ayant pas encore été terminée au moment de la mise sous presse de «Sinfonia», le comité central n'était pas en état de formuler une proposition concrète. Ce n'est que maintenant qu'il peut informer l'assemblée que ces réunions avaient été fréquentées par 58 participants représentant 42 sections. Par conséquent, le comité central propose de continuer l'organisation de ces réunions au cours de 1953. C'est au chef d'orchestre M. Kneusslin, qu'il convient d'exprimer notre reconnaissance particulière pour avoir élucidé au cours de ces réunions d'une façon très intéressante le problème des relations entre le président et le directeur musical d'un orchestre d'amateurs. Il serait à souhaiter que ces réunions trouvaient l'intérêt des présidents de toutes nos sections, qui, le cas échéant, devraient se faire remplacer par un autre membre du comité. Il va sans dire que les membres actifs des sections y sont également les bienvenus.

L'assemblée est unanime à décider de continuer à faire rayonner cette institution en 1953 et le président central prie les délégués de bien vouloir

lire attentivement les avertissements respectifs dans notre organe officiel pour que personne qui pourrait s'y intéresser n'ignore leurs dates et lieux.

b) Bibliothèque centrale, achats de musique pour l'exercice 1953

Le président précise que fr. 3000.— sont insérés au budget pour l'achat d'oeuvres musicales, mais qu'il serait préférable de réduire ce montant à fr. 2000.— pour ne pas trop charger le fonds de la bibliothèque. Au nom de la commission de musique, M. Fessler fait savoir que des listes bien nourries furent établies pour augmenter le répertoire de la bibliothèque. Mais, même aujourd'hui, il est impossible de se procurer certaines oeuvres. Naturellement, la commission de musique respectera, quant aux achats qu'elle effectuera, les limites prescrites par le budget. D'ailleurs, les sections sont toujours mises au courant de ces achats au moyen des listes supplémentaires publiées régulièrement dans «Sinfonia». Un crédit de fr. 2000.— est voté pour les achats de 1953.

c) Cours de perfection pour instrumentistes

L'assemblée des délégués de l'année passée avait chargé le comité central de faire une enquête pour se rendre compte si ce genre de cours serait désiré par les sections ou non. De 71 réponses, 31 furent favorables à cette idée. Certaines sections pensent qu'on ferait bien d'intéresser surtout le corps enseignant à ce problème. Dans la plupart des cas de réponses positives, ce sont des cours de perfectionnement pour contrebassistes et pour joueurs de batterie auxquels on pense. Bien entendu, il ne s'agirait pas de cours pour commençants. Les frais pour un cours de 10 leçons à 3 heures reviendraient à la SFO à environ fr. 500.—. Chaque participant devrait donc verser une finance de fr. 20.— à 30.—; les sections pourraient également participer aux frais, et naturellement tout cela dépend du nombre des participants.

Une discussion vive s'engage, au cours de laquelle M. Zurbuchen, Thoune, préconise l'enseignement individuel, sauf peut-être pour les joueurs de batterie; M. Krebsler, Arbon, estime qu'il serait bon de donner l'occasion à maints joueurs de cordes de se concentrer sur la contrebasse, M. Kneusslin, Porrentruy, convaincu du rôle important des orchestres d'amateurs, soutiens futurs de la culture musicale de notre pays, est partisan de cours pour contrebassistes et pour joueurs de vents. M. Leibundgut, Münsingen, pense que la SFO pourrait subventionner l'enseignement individuel à procurer aux joueurs de contrebasse et de batterie, mais le président central fait observer que ceci serait impraticable, vu le nombre d'environ 50 membres qui s'intéresseraient à ce genre de cours. M. Olivetti, Stäfa, pense que c'est dans la famille que le plaisir et le dévouement à la musique devraient être cultivés en premier lieu, tandis que M. Kneusslin préfère l'enseignement individuel. C'est aussi l'opinion de M. Bolzhauser, Bâle. L'assemblée décide de faire cette année l'essai d'un cours pour instrumentistes, avec une finance d'inscription de fr. 20.— à 30.— pour chaque participant.

d) Jubilés de sections

Il y a quelque temps, les délégués décidèrent de ne pas transmettre un cadeau de la part du comité central aux sections fêtant leurs 25 ou 50 ans etc. de fondation. Cependant, les représentants de la SFO assistant à ces jubilés se trouvent quelque peu embarrassés d'y venir les mains vides. C'est pourquoi que le comité central propose de présenter aux sections célébrant les 25ème, 50ème et 75ème anniversaires de leur fondation, un souvenir, à condition que la section en question soit membre de la SFO depuis 5 ans au moins et que la valeur du cadeau ne dépasse pas fr. 40.— à 50.—. MM. Christinat, Malter, Waldispühl, Kriens, Escher, Rüti, ayant partiellement soutenu ou combattu cette proposition, l'assemblée décide avec une grande majorité de s'abstenir de tels cadeaux.

8. Propositions des sections

a) Délai des prêts d'oeuvres musicales

Pour accélérer la circulation des pièces de musique requises le plus couramment, la section de Thoun propose de fixer ce délai à trois mois avec possibilité de le prolonger de un ou de deux mois, éventuellement de le fixer à quatre mois avec la possibilité de le prolonger d'un mois. Il est décidé de *fixer ce délai à quatre mois*. M. Canova, Coire, craint que cette décision ne produise dans certaines sections, dont la sienne, de graves difficultés, mais M. Botteron croit tout de même que cette crainte n'est pas fondée du moment où chaque section respecte scrupuleusement la nouvelle disposition.

b) Propositions des sections de Arbon et de Münsingen

Ces deux sections présentent des propositions tendant à augmenter le trop modeste dédommagement dont jouit actuellement notre bibliothécaire central en vue de l'immense travail que lui cause l'accroissement continu des services de notre bibliothèque. Anciennement, ce dédommagement avait été prévu en guise de loyer du local de la bibliothèque. Le comité central estimant que le principe de la collaboration honoraire et sans dédommagement des membres du comité central ne devrait pas être entravé, M. Botteron propose de ne pas augmenter le dédommagement actuellement versé. C'est M. E. Roos lui-même qui refuse généreusement toute augmentation de ce genre, donnant par cela une preuve éclatante de son idéalisme. Il ajoute, pertinemment sans doute, que sa meilleure récompense consisterait dans la discipline collective des sections empruntantes vis-à-vis du règlement établi pour les usages de la bibliothèque. Il n'a aucune peine à démontrer très efficacement de quelle façon parfois vraiment inouïe certaines sections, par leurs négligences, augmentent de manière irresponsable, les peines et les difficultés de sa charge. L'assemblée, acceptant cette argumentation, n'adopte pas les propositions de Arbon et de Münsingen, tout en exprimant sa très vive reconnaissance à notre excellent bibliothécaire central.

c) Proposition de la section de Münsingen

M. Leibundgut, Münsingen, transmet le désir de sa section, d'agrandir le répertoire de musique légère et divertissante de notre bibliothèque. A quoi M. Fessler répond que la SFO et sa commission de musique désirent élever le niveau des programmes de nos sections par l'achat d'oeuvres de valeur artistique incontestée. Il précise d'ailleurs que le catalogue de la bibliothèque centrale accuse un nombre dépassant 200 de beaucoup, d'oeuvres divertissantes (c'est la catégorie C), dont pas même 50 ne furent demandées en 1952. Il existe même un grand nombre d'oeuvres de ce genre qui n'ont jamais été empruntées. M. Botteron encourage nos sections de transmettre leur matériel de musique divertissante à la bibliothèque centrale, au lieu de le conserver chez elles sans jamais ne plus y prêter attention. M. Kneusslin est satisfait des tendances qui se manifestent dans l'achat d'oeuvres musicales des maîtres pré-classiques, classiques et romantiques, estimant que c'est la seule voie qui convienne à la SFO et à sa mission. Il attire également l'attention sur le fait que très souvent le choix tombe sur des oeuvres dont la difficulté technique d'exécution dépasse les moyens des sections. La commission de musique est toujours reconnaissante pour des suggestions relatives à l'élargissement de notre bibliothèque.

9. Fixation de la cotisation annuelle pour 1953

L'assemblée décide de laisser la cotisation à fr. 1.— par membre de section. M. Botteron prie les sections d'insérer dans leurs listes d'effectifs, comme de droit, également tous ceux qui, sans être membres actifs ordinaires, assistent régulièrement aux répétitions ou participent à la préparation des programmes.

10. Budget pour l'exercice 1953

Ce budget, publié aux numéros 4/5, 1953, de «Sinfonia», est adopté à l'unanimité.

11. Désignation d'une section vérificatrice des comptes

Conformément aux dispositions des statuts, c'est le tour de l'Orchestre de Rapperswil de se retirer. L'assemblée remplace cette section par celle de Langenthal, la section de Balsthal gardant son mandat encore une année.

12. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués

Le Gundeldinger Orchestre de Bâle s'étant inscrit pour organiser cette assemblée en 1954, l'assemblée décide avec acclamation d'accepter cette proposition.

13. Divers

M. Zumbühl, Giubiasco, fait savoir que notre section tessinoise de Bellinzona s'intéresse, dès maintenant, à l'organisation de l'assemblée de 1955. M. Theiler, Sursee, propose de son côté Sursee pour 1955.

Il est décidé de procéder à la mise à l'honneur des vétérans fédéraux après le banquet.

14. Mise à l'honneur

Après le discours de félicitation de M. Botteron, la nomination de 24 vétérans fédéraux fut solennellement proclamée. Le lecteur en trouvera la liste au numéro précédent de «Sinfonia», aux pages 91 et 92.

Après cette cérémonie digne, le président central procède à la clôture de cette assemblée bien réussie sous tous les points de vue. Il le fit en transmettant particulièrement ses remerciements à l'Orchestre de Langenthal et à son président, M. Grieder, qui avaient organisé magistralement cette réunion, et en souhaitant enfin à tous les participants une bonne et heureuse rentrée à leurs foyers.

Soleure, le 15 mai 1953

Le secrétaire central : *Louis Zihlmann*

(Traduction : A.-E. Chz.)

Sektionsnachrichten — Nouvelles des sections

Orchesterverein Chur. Die alljährliche Generalversammlung des OVC fand dies Jahr am 8. September 1953 im Hotel Lukmanier statt. In einem Rückblick gedachte der Präsident zunächst des vor neun Monaten verstorbenen Ehrenpräsidenten des OVC, Dr. med. Umberto Zanolari, um dann über Probenbesuch, Mutationen, Vorstandsarbeit, Konzerttätigkeit etc. Bericht zu geben.

Die Traktandenliste konnte reibungslos abgewickelt werden, ebenso die Wahlen, die sämtliche im Sinne der Bestätigung ausfielen. Der engere Vorstand besteht nun seit sechs Jahren aus den gleichen fünf Herren : Präsident : Dr. G. Rüedi, Zahnarzt ; Vizepräsident : Georg Willimann, Dekorateur ; Aktuar : Dr. Gaudenz Canova, Rechtsanwalt ; Kassier : Karl Schaub, Postbeamter ; Materialverwalter : Hans Disam, Goldschmied. — Als Hilfskräfte des Vorstandes beliebten : Frl. Hedy Schmid, Probenkontrolle und Hilfsaktuarin ; Frl. Judith Brun, Hilfskassierin ; Herr Emil Ullius, Hilfsmaterialverwalter. — Als Rechnungsrevisoren wurden bestätigt : Frl. Hedy Schmid, Bürolistin, und Herr Dr. W. Burkhart, Chemiker ; als Dirigent : Prof. Ernst Schweri und als Vizedirigent und Konzertmeister : Willy Byland, Violinlehrer. — Als Zwischenakt erfolgten vier Gratulationen, resp. Ehrungen, eingerahmt von Flötensoli der Herren Schaub und Byland (Flöte und Klavier) : Zu dem am 25. August 1953 erfüllten 70. Altersjahr wurde dem Dirigenten, Prof. Ernst Schweri, gratuliert, der im Jahre 1912 das Orchester gründete, dann 25 Jahre lang bis 1937, und dasselbe nun seit 1949 wieder vier Jahre lang leitete. Für 40 Jahre Aktivmitgliedschaft im OVC und 15-jährige ununterbrochene Tätigkeit im Vorstand des Vereins erhielt Kassier Karl Schaub, OVC-